

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prêts garantis par l'Etat : publication d'une foire aux questions détaillée

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, en lien avec la Fédération bancaire française (FBF) et Bpifrance, annonce la publication ce jour d'un document questions-réponses sur le dispositif de Prêts garantis par l'Etat.

Ce document apporte des réponses précises à près de 40 questions pratiques sur les entreprises éligibles au dispositif, la procédure d'octroi du prêt garanti par l'Etat, les caractéristiques du prêt et de la garantie apportée. Ce support a vocation à répondre aux interrogations des entreprises bénéficiaires et à assister les réseaux bancaires dans l'instruction des demandes.

Ce document rappelle notamment que :

- Les banques s'engagent à octroyer très largement le prêt garanti par l'Etat dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un dossier simplifié, pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 M€ (ou un seuil supérieur propre à la banque) et qui ne présentent pas de difficulté financière (notations de 3++ à 5+), soit 85% des entreprises en France ;
- Les banques s'engagent pour tous les autres professionnels et entreprises à examiner attentivement, au cas par cas, leur demande ; c'est également le cas des *start-up* et des entreprises dont la notation Fiben ou équivalente ne serait pas encore représentative de leur potentiel à moyen terme ;
- En cas de décision négative, le professionnel ou l'entreprise peut se rapprocher d'autres banques ou s'adresser à la médiation du crédit de son ressort.

#### **Contacts presse Bpifrance :**

Anne-Sophie de Faucigny : [as.defaucigny@bpifrance.fr](mailto:as.defaucigny@bpifrance.fr) - 06 46 01 52 86

Nathalie Police : [nathalie.police@bpifrance.fr](mailto:nathalie.police@bpifrance.fr) - 06 07 58 65 19

#### **Contacts presse Fédération française bancaire :**

Benoît Danton : [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr) - 01 48 00 50 70

Jenny Sensiau : [jsensiau@fbf.fr](mailto:jsensiau@fbf.fr) - 01 48 00 50 52